



**Extrait du registre des délibérations du CONSEIL
 MUNICIPAL**
Séance du 4 septembre 2017

N° 2017/09/04/11

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 45
Nombre de votants : 50

*Date de convocation :
 25/08/2017*

L'an deux mille dix-sept, le quatre septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL.

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude BELINE	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Christian BERNARD	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Danièle BOTTE	Mme Marie-Odile BOIVIN	M. Dominique DURAND	Mme Sophie BRÉAL
Mme Claudine DESMET	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE
M. Bruno VETTER	Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie GUERRY	Mme Laurence VILLENAVE
M. Michel RENAUDIN	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Jean-François PROVOST	M. Georges GUYARD	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Alban MARTIN	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme KUROWSKA Carine	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREC	Mme JAOUANNET Evelyne
	M. Vincent BOUTEMY		

<u>Absents :</u>	
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir
M. Hervé DIOT qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	M. Vincent CROCQ qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Christian NIEL qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir	M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir

Secrétaire de séance : Madame Véronique BOUCHET-CLÉMENT

Objet : Admission en non-valeur – Budget principal « Auberge du Pavail » 2017

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PETERMANN

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Elle peut donc être demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable, c'est-à-dire dès lors qu'il a épuisé tous les moyens de poursuite pour le règlement du titre émis par la collectivité. Ces créances irrécouvrables concernent le non-paiement des services municipaux.

Il s'agit d'une procédure différente de l'annulation de titre ou de la remise gracieuse. Contrairement à la remise gracieuse qui éteint le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante, sur proposition du comptable public, et précise pour chaque créance le montant admis.

Une nouvelle demande d'admission en non-valeur a été adressée en juin par le trésorier municipal. Cet état de restes à recouvrer fait apparaître un certain nombre de recettes irrécouvrables.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur sur le budget Auberge du Pavail 2017 la somme de 1 152,00 € qui se détaille comme suit :

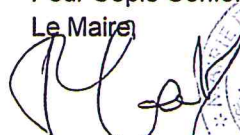

Ecritures émises en 2015
1 152,00 €

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R. 1617-24,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le Budget « Auberge du Pavail » 2017,**



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve cette proposition d'admission en non-valeur transmise par le comptable public.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,


Françoise GATEL


Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le 8 SEP. 2017
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du CONSEIL
 MUNICIPAL
 Séance du 4 septembre 2017

N° 2017/09/04/12

Nombre de conseillers en exercice : 57
 Nombre de présents : 45
 Nombre de votants : 50

Date de convocation :
 25/08/2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL.

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude BELINE	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Christian BERNARD	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Danièle BOTTE	Mme Marie-Odile BOIVIN	M. Dominique DURAND	Mme Sophie BRÉAL
Mme Claudine DESMET	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE
M. Bruno VETTER	Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie GUERRY	Mme Laurence VILLENAVE
M. Michel RENAUDIN	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Jean-François PROVOST	M. Georges GUYARD	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Alban MARTIN	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON
Mme KUROWSKA Carine	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREC	Mme JAOUANNET Evelyne
	M. Vincent BOUTEMY		

<u>Absents :</u>	
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Hervé DIOT qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	M. Vincent CROCQ qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Christian NIEL qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir	M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir

Secrétaire de séance : Madame Véronique BOUCHET-CLÉMENT

Objet : Budget « Auberge du Pavail » - Décision modificative n° 2

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PETERMANN

Afin de passer les écritures comptables liées aux admissions en non-valeur présentées par le comptable, une modification du budget est nécessaire. Cette dernière permet un transfert de crédits entre chapitre budgétaire sans évolution du montant global du budget.


Ainsi, les modifications d'inscription de crédits en section de fonctionnement se décomposent comme suit :

COMPTES	DEPENSES	BP +DM 2017	MONTANTS de la DM n° 2	BP après DM n°2
011	Charges à caractère général	2 000,00 €	-80,00 €	1 920,00 €
61558	Entretien autres mobiliers	2 000,00 €	-205,00 €	1 795,00 €
6156	Maintenance	0,00 €	125,00 €	125,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 073,00 €	80,00 €	1 153,00 €
6541	Créances admises en non valeur	1 073,00 €	80,00 €	1 153,00 €
	Sous-total dépenses de fonctionnement	3 073,00 €	0,00 €	3 073,00 €
023	Virement en section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	3 073,00 €	0,00 €	3 073,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-1 et suivants,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
 Vu la délibération n°2017/03/06/3.21 du 6 mars 2017 portant approbation du budget primitif « Auberge du Pavail » 2017,
 Vu la délibération n° 2017/06/12/18 du 12 juin 2017 portant approbation la décision modificative n°1 du budget primitif « Auberge du Pavail »,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide la décision modificative n°2 du budget « auberge du Pavail » 2017.

Pour Copie Conforme,
 Le Maire,

 Françoise GATEL


Certifié exécutoire par le maire,
 compte-tenu de la réception en préfecture
 le: 8 SEP. 2017

et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





**Extrait du registre des délibérations du CONSEIL
 MUNICIPAL
 Séance du 4 septembre 2017**

N° 2017/09/04/13

*Nombre de conseillers en exercice : 57
 Nombre de présents : 45
 Nombre de votants : 50*

*Date de convocation :
 25/08/2017*

L'an deux mille dix-sept, le quatre septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL.

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude BELINE	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Christian BERNARD	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Danièle BOTTE	Mme Marie-Odile BOIVIN	M. Dominique DURAND	Mme Sophie BRÉAL
Mme Claudine DESMET	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE
M. Bruno VETTER	Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie GUERRY	Mme Laurence VILLENAVE
M. Michel RENAUDIN	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Jean-François PROVOST	M. Georges GUYARD	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Alban MARTIN	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme KUROWSKA Carine	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREC	Mme JAOUANNET Evelyne
	M. Vincent BOUTEMY		

<u>Absents :</u>	
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir
M. Hervé DIOT qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	M. Vincent CROCCQ qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Christian NIEL qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir	M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir

Secrétaire de séance : Madame Véronique BOUCHET-CLÉMENT

Objet : Tarifs – Atelier éducatif de capoeira à la « Fabrik Bis »

Rapporteur : Madame Véronique BOUCHET-CLÉMENT

Présentation du projet :

L'Espace Jeunes « La Fabrik Bis » propose un atelier éducatif de Capoeira, assuré par un intervenant de l'association « Capoeira Bom Sinal ». L'atelier est ouvert à 12 à 16 jeunes, à partir de la 5^{ème} et jusqu'à 18 ans les mardis de 18h30 à 19h30.

Chaque séance comprend la préparation physique, l'expérimentation et la découverte des mouvements, ainsi qu'un éveil musical.

Coût de l'atelier :

Le tarif d'intervention est de 40 € TTC/heure. Il comprend le temps de préparation, le déplacement et l'action auprès des jeunes. 32 séances sont programmées pour l'année scolaire 2017-2018, soit un coût total de 1280 €.

Le reste à charge maximal pour la collectivité serait de 620 € avec 12 participants au QF de la première tranche.

Proposition de tarification modulée en fonction du quotient familial :

QF	<950	950-1200	1200-1500	1500-2500	>2500	Hors commune
Adhésion annuelle	55 €	65 €	75 €	85 €	95 €	105 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve cette grille tarifaire applicable à compter du 1^{er} septembre 2017.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Françoise GATEL


Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le 8 SEP 2017
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 septembre 2017

N° 2017/09/04/14

Nombre de conseillers en exercice : 57
 Nombre de présents : 45
 Nombre de votants : 50

Date de convocation :
 25/08/2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL.

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude BELINE	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Christian BERNARD	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Danièle BOTTE	Mme Marie-Odile BOIVIN	M. Dominique DURAND	Mme Sophie BRÉAL
Mme Claudine DESMET	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE
M. Bruno VETTIER	Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie GUERRY	Mme Laurence VILLENAVE
M. Michel RENAUDIN	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Jean-François PROVOST	M. Georges GUYARD	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Alban MARTIN	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme KUROWSKA Carine	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREC	Mme JAOUANNET Evelynne
	M. Vincent BOUTEMY		

<u>Absents :</u>	
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Hervé DIOT qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	M. Vincent CROCQ qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Christian NIEL qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir	M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir

Secrétaire de séance : Madame Véronique BOUCHET-CLÉMENT

Objet : Bourse au permis de conduire

Rapporteur : Madame Isabelle PLANTIN

Par délibération du 25 septembre 2008, le Conseil municipal a décidé de mettre en place le dispositif « Bourse au permis de conduire » afin d'aider les jeunes ne disposant pas de moyens financiers suffisants, à préparer leur permis de conduire.

L'obtention de ce permis est un atout incontestable pour accéder à l'emploi et la formation des jeunes et un moyen de lutter contre l'insécurité routière au regard du nombre de jeunes conducteurs sans permis. Le dernier dossier « bourse au permis de conduire » accordé date de juin 2016 (délibération n°2016-06-07).

Les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile ont été revues et approuvées par délibération du conseil municipal le 15 mai 2017.

Cette année, un dossier de candidature a été enregistré pour une jeune femme née en 1994, domiciliée à Châteaugiron.

Récemment titulaire du Master 1 Métiers de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation, elle va poursuivre en Master 2 lors de la prochaine rentrée. Tout au long de l'année scolaire, elle sera amenée à

enseigner les arts plastiques en qualité de stagiaire au sein du collège ou du lycée brétilien où elle sera affectée.

N'étant pas titulaire du permis de conduire, elle va s'organiser avec les transports en commun.

Ne disposant pas de véhicule, elle va aussi devoir adapter ses cours en utilisant des matériaux peu encombrants pour être en capacité de les transporter.

Elle envisage de repasser son Capes pour devenir enseignante à temps plein à compter de la rentrée 2018. Elle pourra alors être affectée dans plusieurs collèges ou lycées, sur une même journée. Elle est autonome et ne peut compter sur l'aide financière de ses parents.

Etudiante, elle travaille ponctuellement en faisant du baby-sitting. Le défaut de permis de conduire est un frein pour trouver un travail à l'extérieur de Châteaugiron pendant les vacances.

Ses ressources proviennent essentiellement de sa bourse étudiante qui s'élevait à 4 500€ pour l'année écoulée.

Concernant son loyer, il lui reste à charge 90 € par mois après déduction de l'aide au logement.

Comme actions bénévoles envisagées, elle propose son aide au centre d'art, au centre de loisirs ou tout autre service utile à la commune.

La Commission Solidarité a étudié ce dossier lors de sa réunion du 28 juin dernier et a donné un avis favorable à cette demande en proposant une bourse de 800 € maximum et en précisant que la bénéficiaire doit :

- s'inscrire à l'auto-école partenaire sous un délai de 6 mois à compter de la date de délibération en Conseil municipal et suivre les cours de conduite avec régularité et assiduité.
- disposer du montant nécessaire pour financer le solde de la facture à l'auto-école.
- signer la charte de ses engagements envers la Ville.
- réaliser 45 heures de bénévolat conformément au planning défini par les deux parties, la Ville et la bénéficiaire de la bourse.

La commission soumet les propositions suivantes :

- les permanences au centre d'art les « 3 CHA » le premier dimanche du mois de 10h à 13h,
- l'aide à la Médiathèque de Ossé (si possibilité de se déplacer) et de Châteaugiron,
- l'aide à la ludothèque,
- l'animation de TAP en matière d'arts plastiques
- des animations d'ateliers arts plastiques au centre de loisirs.

Pour formaliser ce dossier, il sera :

- passé une convention de partenariat entre la Mairie et l'auto-école précisant les engagements spécifiques de chaque partie.
- signé une charte des engagements par la Mairie et la bénéficiaire de la bourse

Vu à l'avis de la commission solidarité en date du 28 juin 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide l'attribution de la bourse au permis de conduire pour un montant maximum de 800 euros, sous les conditions énumérées précédemment.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,


Françoise GATEL


Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le..... 8 SEP. 2017
et de l'affichage/ou la publication
Le Maire,
